(1)

(N° 152)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1909.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture pour l'exercice 1909 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 12 mai 1909.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à deux nouveaux amendements connexes proposés au projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture pour l'exercice 1909.

Il s'agit d'un simple transfert d'un article à un autre, laissant intact le total dudit projet de Budget.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

(1) Budget, n° 4, VI.
Rapport, n° 94.
Amendements, n° 130.

NOTE

AMENDEMENTS.

TABLEAU B.

Services du Département de l'Agriculture.

Première section. — Dépenses ordinaires.

CHAPITRE IV.

OFFICE RURAL.

ART. 18. — *Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture et l'horticulture; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole et horticole du Musée commercial de l'État : indemnités, frais de route, frais d'étude, matériel. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques* . . . . fr. 88,200 »

TABEL B.

Diensten van het Departement van Landbouw.

Eerste sectie. — Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK IV.

LANDELIJKE DIENST.

ART. 18. — *Kosten der proef en bewijsvelden voor den land- en tuinbouw; studiekosten. Bureel voor inlichtingen der land- en tuinbouwkundige afdeeling van het Handelsmuseum van den Staat: vergoedingen, reiskosten, studiekosten, materieel. Proefnemingen en aanschouwelijke lessen betreffende de voeding van het vee. Kosten en nasporingen en proefnemingen betreffende de besmettelijke ziekten der huisdieren* fr. 88,200 »

On propose d'augmenter de 10,000 francs le montant du crédit porté au projet de Budget.

Cette somme, transférée de l'article 24, est destinée à faire face aux frais des expériences horticoles : introduction de cultures nouvelles, application d'engrais concentrés dans la culture des fruits et des légumes, installation d'appareils de forcerie, etc.

ART. 24. — *Conférences horticoles ; traitements du personnel ; indemnités ; frais divers. Enseignement horticole moyen et primaire : subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. Enseignement horticole dans les écoles normales ; enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Concours entre les élèves des différentes écoles d'horticulture. Cours colonial. Station laitière. Inspection de l'horticulture ; traitements, indemnités et frais de route* . . fr. 75,400 »

ART. 24. — *Tuinbouwvoordrachten ; jaarwedden van het personeel ; vergoedingen ; allerhande kosten. Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs : toelagen. Aankoop van boekwerken die als prijzen gegeven worden ter gelegenheid der tuinbouwvoordrachten. Tuinbouwonderwijs in de normale scholen ; tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen). Prijskampen onder de leerlingen der verschillende tuinbouwscholen. Koloniale leergang. Melkerijinrichting. Tuinbouwtoezicht ; jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.* fr. 75,400 »

On propose de réduire le montant du crédit d'une somme de 10,000 francs, laquelle sera transférée à l'article 18 pour les motifs indiqués ci-dessus.

Erratum. — **Substituer dans le libellé de l'article 42 le chiffre 6 au chiffre 7 qui s'y trouve indiqué.**